le journal du CCAS de Saint-André de Sangonis

Octobre 2022 • N°13

Journal d'informations du Centre Communal d'Action Sociale

NOËL 2022

Repas de Noël des aînés 2022

Le CCAS convie tous les Saint-Andréens et Saint-Andréennes de 65 ans et plus au repas de Noël.

Venez nombreux pour partager ce repas qui aura lieu le samedi 17 décembre à midi au complexe sportif Raymond Boisset.

Une participation de 5€/personne est demandée. En cas de nécessité (handicap, isolement...) et sur inscription, une navette sera mise à disposition.

Pour ceux et celles qui ne souhaitent pas, ou ne peuvent pas, être présents au repas, un colis leur sera remis du 19 au 21 décembre en mairie de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Dans les deux cas (présence au repas ou remise colis), vous devez vous inscrire en mairie du 21 novembre au 2 décembre, tous les après-midis de 14h à 17h.

Pour chacune des personnes du foyer, veuillez vous munir :

- Pour le repas : le coupon réponse dûment complété, le paiement (5€), un justificatif de domicile (EDF, tel, impôts...), votre pièce d'identité.

- Pour le colis : le coupon réponse dûment complété, un justificatif de domicile (EDF, tel, impôts...) et votre pièce d'identité.

Aucun colis ne sera distribué sans inscription préalable.

COUPON RÉPONSE À DÉTACHER

Nom : .....

Prénom : .....

Nom du conjoint : .....

Prénom du conjoint : .....

Adresse : .....

N° de téléphone : .....

Cochez la case correspondante

☐ **Repas** ☐ **Colis**

À NOTER

Mesures sociales prises dans le cadre de la loi pour la protection du pouvoir d'achat

Maintien du bouclier tarifaire sur les prix de l'énergie

Le Gouvernement s'est engagé à **maintenir le bouclier tarifaire** mis en place à la fin de l'année 2021. Celui-ci permet de plafonner la hausse des factures d'électricité à 4 % et de geler les prix du gaz à leur niveau d'octobre 2021. Le dispositif sera prolongé jusqu'à la fin de l'année 2022.

Par ailleurs, 230 millions d'euros sont prévus pour les ménages modestes qui se chauffent au fioul.

Résiliation électronique d'un abonnement

Concernant la résiliation des contrats, un consommateur peut désormais **résilier en ligne tout contrat de consommation**. Pour éviter une charge excessive à certains petits professionnels, **la résiliation en ligne ne sera possible que dans le cas des sites offrant déjà la possibilité de souscrire en ligne.**

Les frais de résiliation qui sont liés à un achat de téléphone auprès d'un opérateur au titre de la deuxième année d'abonnement sont, par ailleurs, abaissés de 25 % à 20 %.

Revalorisation des retraites, prestations sociales et prime de rentrée

4 % de hausse. C'est le la revalorisation qui sera appliquée à un certain nombre de prestations sociales. Parmi celles-ci : la pension de retraite de base, le RSA, la prime d'activité, les allocations familiales, ou l'allocation aux adultes handicapés. Les aides personnalisées au logement (APL), augmenteront de 3,5 %. **Ces hausses seront rétroactives au 1er juillet 2022.**

En septembre, sera également versée **une prime de rentrée exceptionnelle** :

- Pour les personnes qui touchent les minima sociaux, aides au logement et pour les étudiants boursiers, cette prime est de 100 € par foyer (+ 50 € par enfant);
- Pour celles qui sont au-dessus des minima sociaux et qui touchent la prime d'activité, un versement exceptionnel complémentaire est prévu en plus de l'augmentation de 4% de la prime d'activité déjà intervenue au 1er juillet.

10,8 millions de foyers sont concernés par cette aide.

La **déconjugalisation de l'allocation aux adultes handicapés** a également été votée. Cette mesure doit permettre d'éviter aux bénéficiaires de cette aide de subir une baisse, voire une perte de leur allocation, en raison des revenus de leur conjoint. Celle-ci entrera en vigueur au plus tard au 1er octobre 2023.

Des aides pour les étudiants

Par ailleurs, les **bourses sur critères sociaux seront revalorisées de 4 %** dès la rentrée 2022. Le **dispositif de repas à 1 euro** opéré par les CROUS, pour les étudiants précaires, sera maintenu toute l'année universitaire 2022-2023.

Limitation de la hausse des loyers

La hausse des loyers a été fixée à 3,5 % maximum, jusqu'au 30 juin 2023. Dans les départements et régions d'outre-mer celle-ci a été fixée à 2,5 %. Les surloyers seront, par ailleurs, interdits en cas de logement avec des sanitaires sur le palier ou des problèmes d'isolation thermique (niveau de performance énergétique de classe F ou de classe G).

La revalorisation des loyers commerciaux a également été plafonnée à 3,5 % pendant un an pour les baux conclus avec des petites et moyennes entreprises.

Suppression de la redevance audiovisuelle

D'un montant de 138 euros en métropole et 88 euros en Outre-mer, la **suppression de la redevance audiovisuelle** concerne 27 millions de foyers en France. Le texte prévoit d'affecter à l'audiovisuel public une fraction de la TVA pour compenser cette perte financière.

Revalorisation anticipée du barème de la complémentaire santé solidaire :

Nombre de personnes	Plafond annuel C2S sans participation financière	Plafond annuel C2S avec participation financière
1	9 571 €	12 921 €
2	14 357 €	19 382 €
3	17 229 €	23 259 €
4	20 100 €	27 135 €
Par personne supplémentaire	+ 3 829 €	+ 5 169 €

SENIORS

Sorties seniors

Repas au fil de l'eau en Camargue

Balade sur le Canal du Midi suivie de la visite de la coopérative oléicole l'Oulibo

RENDEZ-VOUS

Sortie seniors

Dans le cadre des sorties séniors du CCAS, nous vous proposons une journée au Domaine de Gaillac en Aveyron.

Participez à votre 1er marché de Noël de l'année où vous trouverez de nombreuses créations d'artisans et d'artistes locaux avec, entre autres, vêtements, cuir, bijoux, céramiques, coutellerie, pour préparer vos cadeaux des fêtes de noël, mais également, fromages, charcuteries, épices, pâtisseries, alcools et vins de nos producteurs Aveyronnais, pour régaler vos amis et votre famille.

Cette sortie, réservée aux Saint-Andréens de plus de 65 ans, sera organisée le mardi 22 novembre 2022.

La participation est de 25€/personne (prix réel 49€/personne dont 24€ sont pris en charge par le CCAS). Pour vous inscrire vous devez contacter le CCAS au 04 67 57 04 60 avant le 15 novembre 2022 (places limitées).

Le programme de la journée :

Départ : 9 h devant la mairie

10h30 : Accueil et ouverture du marché de pays où les artisans et producteurs de produits régionaux vous réserveront le meilleur accueil. Vin chaud à volonté. Accès et visite libre au musée des traditions du sud Aveyron

12h30 : Repas Aveyronnais au restaurant du Domaine

14h30 : Après-midi dansant
Un animateur, musicien et chanteur, vous fera danser sur les rythmes de variété et de musette sous chapiteau chauffé.

17h00 : Retour vers Saint André de Sangonis.

à noter...

Numéros d'urgence

15 ..... SAMU

17 ..... Police/Gendarmerie

18 ..... Pompiers

112 ..... N° d'appel d'urgence européen

114 ..... N° d'appel d'urgence personnes muettes et malentendantes (fax ou sms)

115 ..... SAMU social / secours aux sans-abri

119 ..... Enfance maltraitée

197 ..... Alerte Attentat/enlèvement

36 24 ..... SOS médecins

39 19 ..... Violences conjugales

39 77 ..... Allô Maltraitance personnes âgées

116 000 ..... SOS enfants disparus

04 91 75 25 25 .. Centre Anti-Poison

Numéros utiles

36 46 ..... CPAM

39 39 ..... Allo Service Public

39 49 ..... Pôle Emploi

32 30 ..... CAF

0892 683 208 ..... Chéquier volé ou perdu

0892 705 705 ..... Opposition carte bancaire

0800 23 13 13 ..... Drogues Info Service

0811 91 30 30 ..... Écoute Alcool

0811 91 20 20 ..... Écoute Cannabis

CCAS Centre Communal d'Action Sociale

Directeur de publication : Jean-Pierre Gabaudan - Direction comité de rédaction : Chantal Dumas
Diffusion : CCAS de St-André-de-Sangonis
Conception, réalisation, impression : Dixicom - 04 67 02 68 68
Dépôt légal : 4e trimestre 2022.

dixicom édition & publicité